



Prévoyance **Indemnité Journalière Hospitalisation suite à un Accident**

CIBLE ET OBJET DU CONTRAT

Cibles : Famille et + de 18 ans

Objet : Garantir une indemnité journalière forfaitaire en cas d'hospitalisation suite à un accident

CONDITIONS

- Limite d'âge à l'adhésion : 85 ans
- Hospitalisation de 24H minimum
- Modalité de gestion : 12 € de frais de dossier

GARANTIES

INDEMNITÉ JOURNALIÈRE HOSPITALISATION SUITE À UN ACCIDENT

Versement à l'assuré, lors de son hospitalisation suite à un accident, d'une allocation journalière forfaitaire égale au montant garanti.

Option 1	15€/j
Option 2	30€/j
Option 3	45€/j